



Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux Membres de la Région européenne et a l'honneur de se référer à l'[article 47 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Europe](#) et au [Code de conduite pour la désignation du Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Région européenne](#) adopté par le Comité régional de l'Europe à sa soixante-troisième session.

Conformément à l'article 47.3 du Règlement intérieur, 11 mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture d'une session du Comité régional au cours de laquelle le Directeur régional doit être désigné, le Directeur général informe chacun des Membres de la Région qu'il ou elle est prêt(e) à recevoir les noms des candidats proposés en vue de la désignation du Directeur régional par le Comité régional. En vertu de l'article 47.4 du Règlement intérieur, ces propositions ainsi que les renseignements concernant les qualifications et l'expérience de ces personnes sont adressés au Directeur général, de façon à lui parvenir sept mois au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session.

À cet égard, le Directeur général a l'honneur d'attirer l'attention des Membres de la Région sur les points suivants :

- 1) Tout Membre de la Région peut, en vertu de l'article 47.4, proposer le nom d'une ou de plusieurs personnes pour le poste de Directeur régional ; cette proposition doit être accompagnée de renseignements concernant les qualifications et l'expérience de ces personnes, conformément aux critères adoptés dans la [résolution EUR/RC40/R3](#), puis confirmés et complétés dans la [résolution EUR/RC47/R5](#).
- 2) Les propositions doivent être placées dans une enveloppe cachetée portant la mention « RD EURO 2019 » ; elles seront adressées au :

Directeur général
c/o Organisation mondiale de la Santé – Bureau du Conseiller juridique
Bureau 7058
20, Avenue Appia
1211 Genève 27
Suisse

- 3) Afin d'assurer la bonne réception de toutes les propositions, il est conseillé d'envoyer les propositions en recommandé ou de les remettre en main propre à l'adresse ci-dessus, contre récépissé et d'envoyer un exemplaire supplémentaire par voie électronique à l'adresse rdnomination@who.int.
- 4) Les propositions doivent être transmises ou expédiées de manière à parvenir au Siège de l'Organisation au plus tard le **vendredi 15 février 2019** à 18 heures, heure d'Europe centrale.

Comme le prévoit la section B.II.12 du Code de conduite, une fois que le Directeur général aura fait parvenir une copie de toutes les propositions de désignation au poste de Directeur régional conformément à l'article 47.9 du Règlement intérieur :

- 1) Le Directeur général ouvrira sur le site Internet de l'OMS un forum en ligne accessible par un mot de passe pour un échange de questions et de réponses qui sera ouvert à tous les Membres et candidats demandant à y participer. Les États Membres sont par conséquent priés d'indiquer, lors de la soumission des propositions, si les personnes dont les noms sont proposés en vue de la désignation au poste de Directeur régional souhaitent participer au forum sur le site Web de l'OMS. Un mot de passe et des instructions sur l'utilisation du forum seront fournis lorsque le Directeur général informera les États Membres des propositions reçues.
- 2) Le Bureau régional affichera sur son site Web les renseignements sur tous les candidats qui en auront fait la demande, notamment leur curriculum vitæ et les autres informations précisant leurs qualifications et leur expérience, telles que les États Membres les ont transmises, de même que leurs coordonnées et les règles pertinentes et décisions relatives au processus de désignation, conformément à l'article 47 du Règlement intérieur. Le site Web fournira sur demande les liens vers les sites Web des candidats. Chaque candidat est responsable de la création et du financement de son propre site Web. Les États Membres sont par conséquent priés d'indiquer, lors de la soumission des propositions, si les personnes dont les noms sont proposés en vue de la désignation au poste de Directeur régional souhaitent que leur curriculum vitæ et les autres informations précisant leurs qualifications et leur expérience, leurs coordonnées, ainsi que les liens vers leur propre site Web le cas échéant, soient affichés sur le site Web du Bureau régional.
- 3) Si les candidats demandent à participer au forum sur le Web et/ou s'ils acceptent que les renseignements indiqués ci-dessus soient affichés sur le site Web du Bureau régional, les Membres sont priés d'envoyer à l'adresse électronique rdnomination@who.int une photographie numérique récente du candidat (en couleurs, 100 x 150 pixels, format .jpg) qui puisse être utilisée dans le cadre du forum sur le Web et de la diffusion d'informations sur le site Web du Bureau régional.

Le Directeur général saisit cette occasion pour renouveler aux Membres de la Région européenne les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 16 octobre 2018